

PROCES VERBAL
de l'installation du Conseil Municipal et de l'élection
d'un Maire et de trois Adjoints

L'an deux mille vingt, le vingt cinq mai, à vingt heures trente, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT CONGARD proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du quinze mars deux mille vingt se sont réunis dans la salle de réunion du sous-sol de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2121-8 du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation : 20 mai 2020

Etaient présents MM les Conseillers Municipaux :

- | | |
|----------------------|--------------------------|
| 1) AUBERT Maxime | 9) JARNIER Ludovic |
| 2) BÉDARD Dominique | 10) LEGRAND Cyril |
| 3) BONNARD Catherine | 11) PHILIPPOT Baptiste |
| 4) DANILO Benjamin | 12) PORT-HELLEC Yann |
| 5) GUERRIER Alain | 13) QUELLARD Marie-Paule |
| 6) GUÉZO Pascal | 14) QUÉMARD Christelle |
| 7) HÉDAN Emilie | 15) WINCKEL Uriell |
| 8) HURTEBIZE Didier | |

★ Discours de Monsieur BRULÉ Daniel – Maire sortant

Bonsoir à toutes et à tous.

Bienvenue dans cette salle de la Mairie qui n'est pas la salle du Conseil Municipal mais qui accueille la première séance étant donné les circonstances sanitaires actuelles.

Quelle fin de mandat !

Ma première élection remonte à 1983, j'avais alors 28 ans ; certains d'entre vous n'étaient pas nés. Après 37 années d'élu local, 6 ans comme adjoint, 31 ans et 2 mois comme Maire, c'est aujourd'hui une page qui se tourne pour moi.

En 1989, je m'en souviens encore, notre premier projet fut la réalisation de la salle polyvalente tout à côté, agrandie en 2004. Bien entretenue, elle est 30 ans après toujours appréciée et utilisée par les associations mais aussi par les particuliers pour leur repas de famille.

Je ne vais pas vous relater l'ensemble des réalisations depuis 30 ans, rassurez-vous, je l'ai déjà fait à l'occasion des vœux mais comme je viens de vous citer la première réalisation, je vous donne maintenant notre dernière : la construction de la boulangerie et l'aménagement global du bourg avec effacement des réseaux et ralentissement de la vitesse ce qui nous était beaucoup demandé.

Tous ces travaux réalisés grâce au legs de Simonne FERRY GUIHO, un montant de 800 000 € que je remercie encore. Plus récemment, Paul LE HÉ de Bellée a légué au CCAS de Saint Congard ses biens immobiliers (maison d'habitation + 3 ha de terres) pour une valeur de 70 000 €.

Vraiment un grand merci à ces deux généreux donateurs.

Autre information que je me permets de faire ressortir aujourd'hui car je lui donne une grande importance : notre population est passée de 637 habitants au recensement de 1999 à 800 au dernier recensement de 2019.

Je quitte ainsi cette fonction satisfait et fier du travail accompli. J'associe à cette fierté l'ensemble des équipes municipales qui se sont succédées à mes côtés, je les remercie du fond du cœur ; certains y ont passé beaucoup de temps (je pense notamment à Dominique BÉDARD adjoint à mes côtés depuis 1989).

Puis je voudrais aussi associer à cette fierté le personnel communal :

- Patricia secrétaire de Mairie en poste à Saint Congard depuis 1988. Effectivement je n'aurai connu qu'une seule secrétaire,
- Michel notre employé technique recruté par nous-mêmes en 1989 et toujours fidèle au poste. Eh oui, je n'aurai connu qu'un seul agent technique,
- Maryvonne polyvalente (cantine, garderie, entretien des bâtiments etc...) recrutée également depuis de nombreuses années,
- Et enfin Christelle qui a remplacé récemment Mado que j'associe également. Elle a passé de nombreuses années parmi nous, polyvalente avec comme activité principale : gérante de l'agence postale.

Pour le Maire, le personnel c'est précieux.

Maintenant, je tiens à vous féliciter pour votre élection du 15 mars dernier.

Félicitations tout spécialement à Marie-Paule, seule conseillère sortante arrivée en tête des suffrages en 2008, arrivée en tête des suffrages en 2014 et arrivée en 2^{ème} position en 2020. Elle mérite vraiment nos applaudissements.

Dans quelques instants, Didier vous lira la charte de l' élu local, je vous demande d'y prêter une attention toute particulière, c'est un bon repère pour l'exercice de vos fonctions.

Maintenant, la mode est aux échanges sur les réseaux sociaux, des échanges parfois surprenants. Et c'est déjà parti avant même que vous soyez installés. Mais, Mesdames, Messieurs, les décisions seront prises par vous en séance de Conseil Municipal, c'est vous qui avez été élus par les Congardaises et Congardais. La responsabilité de la bonne gestion de la commune repose désormais sur vos épaules. La fonction de Maire, Adjoint, Conseiller Municipal est une fonction prenante mais aussi passionnante. Les critiques sont faciles, les compliments rares mais de ce fait vous les apprécierez d'autant plus.

Bonne chance, bon vent dans vos nouvelles fonctions. Sachez que je serai toujours là, que vous pourrez me solliciter, je reste à votre disposition si vous me le demandez bien sûr.

Je vais maintenant procéder à l'appel des Conseillers Municipaux élus le 15 mars 2020.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Daniel BRULÉ, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés MM AUBERT Maxime – BÉDARD François – BONNARD Catherine – DANILO Benjamin – GUERRIER Alain – GUÉZO Pascal – HÉDAN Emilie – HURTEBIZE Didier – JARNIER Ludovic – LEGRAND Cyril – PHILIPPOT Baptiste – PORT-HELLEC Yann – QUELLARD Marie-Paule – QUÉMARD Christelle – WINCKEL Uriell dans leur fonctions de Conseillers Municipaux.

Monsieur HURTEBIZE Didier, le plus âgé des membres du Conseil a pris ensuite la présidence (Article L2122-8 du CGCT).

Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur AUBERT Maxime.

Election du Maire

Premier tour de scrutin

Le Président a procédé à l'appel nominal des Membres du Conseil, a dénombré quinze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie ; il a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par les articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des Collectivités Territoriales.

Chaque Conseiller Municipal à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants (bulletins déposés)	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (Article L. 65 du code électoral)	0
Nombre des suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8
A obtenu : Monsieur HURTEBIZE Didier, quinze	15

Monsieur HURTEBIZE Didier ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

★ Discours de Monsieur HURTEBIZE Didier – Maire

A mon tour de vous dire quelques mots.

Tout d'abord, je tiens à remercier Daniel qui tout au long du confinement m'a tenu informé, m'a permis de prendre part aux quelques décisions ou initiatives qu'il a bien fallu prendre.

Le plus bel exemple étant la distribution des masques auprès de la population que nous avons effectuée conjointement, 6 binômes composés pour chacun d'un élu en place et d'un élu de la future équipe.

Maintenant, à nous de mettre en œuvre ce que nous avons écrit dans notre profession de foi et précisé lors de notre réunion publique.

Malheureusement, nous allons démarrer notre mandat dans une situation inédite et compliquée. Mais nous sommes déterminés à relever le défi, à nous de nous mettre au travail sans oublier que le virus est toujours présent et que nous devons tous restés vigilants.

Merci pour votre attention.

01-05-2020

Désignation du nombre des adjoints

Monsieur le Maire demande aux Membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le nombre des Adjoints.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après délibération :

☞ Décide d'élire trois Adjoints.

Election du Premier Adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur HURTEBIZE Didier élu Maire, à l'élection du premier Adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de votants (bulletins déposés)	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (Article L. 65 du code électoral)	1
Nombre des suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8
A obtenu : Monsieur GUÉZO Pascal, quatorze	14

Monsieur GUÉZO Pascal ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé premier Adjoint et a été immédiatement installé.

Election du Second Adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur HURTEBIZE Didier élu Maire, à l'élection du second Adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de votants (bulletins déposés)	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (Article L. 65 du code électoral)	1
Nombre des suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8
A obtenu : Madame QUÉMARD Christelle, quatorze	14

Madame QUÉMARD Christelle ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée deuxième Adjointe et a été immédiatement installée.

Election du troisième Adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur HURTEBIZE Didier élu Maire, à l'élection du troisième Adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de votants (bulletins déposés)	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (Article L. 65 du code électoral)	0
Nombre des suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8
A obtenu : Monsieur PORT-HELLEC Yann, quinze	15

Monsieur PORT-HELLEC Yann ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé troisième Adjoint et a été immédiatement installé.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le doyen d'âge du Conseil

Le Maire

Le secrétaire

Les Membres du Conseil Municipal